



COMITE DIRECTEUR DU COMITE REGIONAL ESCRIME OCCITANIE

Samedi 23 juin 2018

ORDRE DU JOUR

Mot du Président

- **Point 1 : Animation Sportives sur la saison 2018/2019**
- **Point 2 : Aides et Projets**
- **Point 3 : Licences et Affiliation**
- **Point 4 : Point financier : Budget prévisionnel**
- **Point 5 : Mise à niveau des indemnités**
- **Point 6 : Vote des Commissions Régionales**
- **Point 7 : Compte bancaire du Comité Régional**
- **Point 8 : Informations diverses**
- **Point 9 : Questions diverses qui devront parvenir au CREO avant le 15 Juin 2018**

Mot du Président

Chers amis

Nous nous sommes quittés au mois de Décembre dernier après la création du Comité Régional d'Esgrime d'Occitanie, dans les faits et jusqu'à cette fin de saison, ce comité est resté une structure un peu abstraite.

Durant les six mois écoulés le dossier à néanmoins évolué, et on vous a tenu informés de nos avancées et de nos multiples démarches au cours de nos précédents comités directeurs que ce soient ceux du CREO ou ceux des CID.

Nous avons durant cette période géré la vie administrative et sportive de façon tripartite, CID, CREO, Actions communes. Inutile de préciser que ce fut une gestion pour le moins complexe et qui ne peut perdurer.

La saison sportive se terminant nous allons entrer dès la rentrée de Septembre dans le vif du sujet et dans cette optique ce comité directeur auquel je vous remercie de participer revêt une importance particulière.

Nous allons y détailler la vie administrative et sportive au niveau de l'ensemble de la région d'Occitanie, c'est une nouvelle étape de notre vie associative qui va débiter.

Bien que quelque part on garde toujours un peu la nostalgie de nos anciennes ligues, nous sommes obligés de regarder vers l'avant car pour les pouvoirs publics il n'y a plus que le Comité Régional d'Occitanie qui soit reconnu comme interlocuteur.

Faisons contre mauvaise fortune bon cœur, soyons positifs et tous ensemble conduisons au mieux cette évolution.

Je vous remercie.

Vote du compte rendu des réunions du comité directeur du CREO en Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées des 9 et 15 mars 2018.

M. Champain demande que soit ajouté le S à Maître d'Armes

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Point 1 : Animation Sportives sur la saison 2018/2019

Damien Touya détaille les principes de l'organisation sportive pour la saison 2018/2019

Le plus important : disparition du fonctionnement au niveau des quotas des CID.

Fonctionnement en tant que région Occitanie (Ind / Equipes)

✓ Calendrier :

Toujours pas officiel (fin juin)

Des dates risquent d'évoluer

✓ Fonctionnement catégories

Sabre : pas d'évolution par rapport aux autres années M17 M20 Seniors (classement national)

M15 H2024 :

Compétition régionale (Pas de quotas)

Compétition de Zone sur un même lieu : Occitanie – Nouvelle Aquitaine (Pas de quotas)

Compétition Nationale (quotas : la qualification se fera sur le résultat de la Zone individuel, mise en commun partiel des quotas. Sur l'addition des quotas, on enlève 2 places protégées

FDJ : Hénin-Beaumont Attention !! 22-23 juin la qualification se fera sur le classement national M15. Sur l'addition des quotas, on enlèvera 2 places protégées

M17 :

En équipes : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).

Fleuret : qualification via le Championnat d'Occitanie par équipes

Fleuret Individuel : La répartition des quotas pour le fleuret se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret.

Le classement régional tiendra compte : des 2 meilleurs résultats sur 4 des épreuves nationales M17 (3 circuits nationaux et le marathon de Paris) ; le meilleur résultat sur les 2 des épreuves régionales et du Championnat d'Occitanie. **Les coefficients de compétition seront de 1,5 pour le Championnat d'Occitanie, de 1 pour les épreuves régionales et de 2 pour les épreuves nationales.**

Epée Individuel :

La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant selon le classement régional Occitanie par la commission régionale épée. Le classement régional tiendra compte : du circuit national M17 de Rodez ; des 2 épreuves régionales, du Championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits interdépartementaux.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits interdépartementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le Championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.

M20 :

En équipes : qualification via la ½ finale des Championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).
Fleuret : qualification via le Championnat d'Occitanie par équipes

Fleuret Individuel

La répartition des quotas pour le fleuret se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret. Le classement régional tiendra compte : des 3 meilleurs résultats sur les 5 compétitions suivantes : les 3 épreuves nationales M20, une épreuve régionale sénior et du Championnat d'Occitanie senior.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour l'épreuve régionale senior, de 1,5 pour le Championnat d'Occitanie seniors et de 2 pour les épreuves nationales.

Epée Individuel :

La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant selon le classement régional Occitanie par la commission régionale épée. Le classement régional tiendra compte : du circuit national M20 de Toulouse ; des 2 épreuves régionales seniors, du Championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits interdépartementaux.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits interdépartementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le Championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.

SENIOR :

Equipes : pas de quotas pour :

- ✓ Epée : 3^{ème} division hommes et dames
- ✓ Fleuret : 3^{ème} division hommes ; 2^{ème} division dame
- ✓ Sabre : 3^{ème} division hommes ; 2^{ème} division dame

Fleuret Individuel : **La répartition des quotas pour le fleuret hommes se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret.** Le classement régional tiendra

compte : des 3 meilleurs résultats sur les 5 compétitions suivantes : les 3 épreuves nationales sénior, un circuit régional et le Championnat d'Occitanie

Les coefficients de compétition seront de 1 pour l'épreuve régionale et de 1,5 pour le Championnat d'Occitanie et de 2 pour les épreuves nationales.

Epée Individuel :

La répartition des quotas pour l'épée se fera en fonction du classement régional par la commission épée. Le classement régional tiendra compte : du circuit national Seniors de Nîmes des 2 épreuves régionales seniors, du Championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits interdépartementaux.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits interdépartementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le Championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.

- ✓ Stages : Fonctionnement en commun : sélections via les commissions
- ✓ Formation

L'ensemble de ses prescriptions est sous réserve du règlement sportif de la FFE et du calendrier FFE définitif toujours pas été transmis à ce jour.

La FFE a fixé la Fête Des Jeunes le 22 et 23 juin. Il y a des critiques sur la date car se situe juste avant le brevet des collègues.

Répartition : 1 Régional, 1,5 Inter-régional, 2 Occitanie et 3 national

Concernant les vétérans, le règlement sportif sera revu.

Point 2 : Aides et Projets

Différentes aides et actions ont été prévues pour la saison 2018/2019 certaines restent à affiner.

Elles sont conditionnées aux subventions du CNDS et de la Région Occitanie.

JC Carrié et la vice-présidente Chantal Helguers ainsi que d'autre membre du bureau se sont réunis il y a un mois pour discuter de ce sujet. Financièrement il n'est pas possible de faire l'ensemble des actions aidées de Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon.

Le choix a été de prendre les actions les plus porteuses. JC Carrié rappelle toutefois que ces aides seront réévaluées suivant les subventions que nous obtiendrons. JC Carrié ajoute qu'il est nécessaire d'être méticuleux dans le montage des dossiers. Les dossiers sont souvent vérifiés avec beaucoup de précision au sein des instances nationales (CNDS) et régional.

Pour rappel, toutes les sommes sont à titre prévisionnel et seront affinées en fonction des aides remises.

- **Escrime et cancer du sein** (remboursement licences aux clubs) : **2500 €**.
Il sera nécessaire de définir les modalités d'attribution. En LR la remise de l'aide était soumise à la présentation d'un certificat médical.
- **Promotion féminine** pour les licences dans les catégories M9 et M11 : **3000 €**
Il sera nécessaire de définir les modalités d'attribution. En MP, la part licence était prise en charge par le CID-MP pour les 3 premières nouvelles licences filles de catégorie M7, M9 ou M11 et par clubs

- **Aide aux Championnats Occitanie** en achat de coupes et médailles : **1000 €**
Il sera nécessaire de préciser les modalités d'attribution. En LR le club achetait les médailles et le CREO remboursait. Cela permet d'avoir une ligne Achat de matériel.
- **Aide financière à l'organisation des circuits nationaux.** Cela concerne les clubs de Toulouse, Muret, Rodez, Nîmes : **2400 €**. Ce qui correspond à 600€ pour chacun des circuits.
- **Aide en achat matériel aux meilleurs tireurs de la Région : 4200 €**

Cette aide permet aussi de présenter une facture d'achat de matériel.

- ✓ Selon le classement régional Occitanie actualisé en fin de saison pour l'épée et le fleuret en M15, M17 et M20 homme et dame. Le barème est :
 - 1^{er} : 100 Euros
 - 2^{ème} : 80 Euros
 - 3^{ème} : 50 Euros
- ✓ - Selon le classement national actualisé en fin de saison (après les CF) pour le sabre en M15, M17 et M20 homme et dame. Le barème est :
 - 1^{er} : 100 Euros
 - 2^{ème} : 80 Euros
 - 3^{ème} : 50 Euros

Les modalités d'attribution de ce matériel restent à définir et seront précisés par le trésorier. Une participation au championnat de France sera obligatoire pour bénéficier de cette aide. Les factures seront à adresser avant le 31 décembre 2019.

- **Prime à la performance** en fonction des résultats aux Championnats de France en M17 et M20 aux trois armes selon le barème suivant :

Place	N1	N2
1 ^{er}	250 Euros	150 Euros
Podium	150 Euros	100 Euros
T8	100 Euros	80 Euros
T16	50 Euros	40 Euros
T32	40 Euros	//

Exemple pour cette saison : épée M17 : 820 E, épée M20 : 610 E, fleuret M17 : 240 E, fleuret M20 : 40 E, sabre M17 : 1130 E et sabre M20 : 1160 E. Soit 4000 Euros

- **Aide en achat matériel aux sélectionnés en équipe à la FDJ : 2000 €**
Soit 40 Euros pour chaque tireur
- **Dotation équipement pour les sélectionnés FDJ** (tee-shirt, houssettes, chaussettes, sweet ?) : **3000 Euros**

L'ensemble de ces propositions sont validées par l'assemblée.

Point 3 : Licences et Affiliation

Les licences seront à payer directement par les clubs à la FFE. Un e-mail sera envoyé à l'ensemble des clubs pour en expliquer le fonctionnement.

Les secrétaires des deux CID seront bien sûr disponibles auprès des clubs qui le souhaitent pour les aider à effectuer ces opérations.

Les recettes des licences ont rapporté la saison précédente 42.660 K€ en LR et 53.620K€ en MP auxquels il faut ajouter 5.380K€ d'affiliation en LR et 15K€ de recettes propres soit un total de 116.660K€ plus l'aide de la région et le CNDS

En contre- partie les charges fixes et les salaires représentent 113.100K€

Sachant que pour pouvoir mener des actions et être aidés par les pouvoirs publics il faut participer à leur financement (aides soumises à facture). On peut donc considérer que nous sommes sur le fil du rasoir.

Nous sommes confrontés à un double problème car d'une part les affiliations sont très élevées en LR et nulles en MP, et d'autre part il est techniquement impossible pour le CREO d'avoir des tarifs différenciés tant pour les licences que pour les affiliations.

Il est également impossible de demander aux clubs de MP de se mettre au niveau d'affiliation de ceux du LR, la marche est trop importante et les clubs ne l'accepteraient pas.

Après en avoir longuement débattu on vous propose donc une part affiliation pour le CREO à zéro pour l'ensemble des clubs, compensée par une augmentation de 2€ du prix de la licence (sur la part CREO et non fédérale). La part fédérale ne change pas. Cette solution permet de conserver les deux secrétaires et de financer les actions.

Après discussion la résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 4 : Point financier : Budget prévisionnel

Maître Parizel distribue le budget prévisionnel et fait le point sur les comptes du CREO. Il propose un budget prévisionnel informatif qui ne sera pas voté, le budget prévisionnel définitif devant être voté à l'Assemblée Générale du CREO qui aura lieu en Janvier 2019. Le prévisionnel présenté sera réajusté et établi sur une période de Janvier à Décembre.

E Parizel explique le versement au CREO des 10.000 € pour assurer son fonctionnement. Le prévisionnel est établi de septembre à août.

E Parizel propose que le CREO achète 10 licences du logiciel de compétition "En garde". Il sera remis au club qui organise les compétitions.

Il a estimé une diminution de 30% des aides du CNDS et 6.000€ d'aides du Conseil Régional.

M. Parizel, propose la mise en place d'un suivi par le comité directeur tous les deux mois environ pour suivre ce prévisionnel.

Mise au vote et adopté à l'unanimité.

Point 5 : Mise à niveau des indemnités

Les rémunérations d'encadrement sont identiques en MP et en LR mais en brut pour MP et net pour LR. En revanche, les encadrants bénéficiaient de frais de déplacement en MP et pas en LR

Après avoir étudié les différents cas, c'est la solution LR qui a été retenue car c'est la plus favorable

Pour les stages cela représente 120€ net/jour (60€ net/demi-journée) auquel est ajouté 35€ /nuit sans prise en charge des frais de déplacement.

Lors de la FDJ, la rémunération est sous forme de forfait de 180€ net.

Toutefois dans certains cas surtout avec des stages communs et étant donné l'éloignement

kilométrique le choix pourra être laissé à l'encadrant d'opter pour la prise en compte des frais de déplacement, mais avec des indemnités de 120€/jour et 35€/ nuit payées en salaire brut. Ce mode de rémunération sera expérimenté durant la saison 2018/2019. En cas de difficulté, le bureau se réserve le droit d'amender la présente disposition.

M. Charlet explique que le CREO établira des contrats CDD avant chaque stage.

Point 6 : Vote des Commissions Régionales

Le choix a été de limiter le nombre membre à 4 auquel s'ajoute les 2 CTS M. Carrié (membre de droit) et D. Touya.

Après étude des candidatures les CTS et le bureau proposent les commissions suivantes :

- **Epée** : Giorgi Herve (Nîmes), Philippe CAREL (TUC), NOUAILLES Jean-Michel (Ramonville), David BAUMERT (Castelnau)
- **Fleuret** : Christophe GOYALLON (Pézenas), Benoit GALLY (MUC), Grégoire CHAMPAIN (Muret), Luminita GAITAN (Onet le château)
- **Sabre** : Nicolas LOPEZ (Tarbes), Eric MAMUS (Tarbes)
- **Arbitrage** : Grégoire CHAMPAIN (Muret), Eric MAUMUS (Tarbes) Yves RIBOREAU (Ales) et Renaud PLUCHET (Villeneuve)

Il est proposé d'ajouter un Référent de l'arbitrage sur les compétitions.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Une question est posée sur le nombre de séance des commissions. D Touya répond que cela dépend de l'agenda sportif.

JC Carrié demande si des personnes sont contre un vote à main levée. Pas d'avis contre. Ces propositions sont soumises aux votes.

Les commissions sont adoptées à l'unanimité.

Point 7 : Compte bancaire du Comité Régional

JC Carrié propose d'ouvrir un compte du CREO au Crédit Mutuel, car cette banque déjà partenaire du CID Midi-Pyrénées est susceptible d'apporter des subventions à hauteur de 2000€. Le compte du Crédit Agricole en LR restera ouvert pour faciliter la dépose des chèques par le trésorier du CREO.

Point 8 : Informations diverses

Signature en séance des conventions par les deux présidents des CID MP et LR de leurs salariés respectifs pour leur mise à disposition au CREO. Un avenant sera établi à leur contrat de travail

Point 9 : Questions diverses qui devront parvenir au CREO avant le 15 Juin 2018

Concernant les sites webs, il en existe un sur chacun des deux CID assujettis à des frais de gestion.

JC Carrié propose d'en créer un unique sans pour autant le construire mais prendre un des deux comme base. Cette proposition est reçue favorablement par l'ensemble de l'assemblée.

Idem pour les pages Facebook. Il sera nécessaire de créer plusieurs référents par ex-région pour l'alimenter.

La séance est levée à 16h mais avant le Président JC Carrié remercie l'ensemble des personnes qui ont fait le déplacement jusqu'à Limoux et les invite à partager un verre est offert par le CREO.

Monsieur Jean-Christian CARRIE

Président du CREO

Handwritten signature of Jean-Christian Carrié in blue ink, featuring a stylized 'J' and 'C'.

Madame Brigitte GRASSET

Secrétaire Générale du CREO

Handwritten signature of Brigitte Grasset in blue ink, featuring a stylized 'B' and 'G'.